

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2018

AMÉLIORER SANTÉ VISUELLE PERSONNES ÂGÉES AUTONOMIE - (N° 1326)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS3

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Vallaud, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« et le dépistage visuel des enfants scolarisés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à proposer un nouvel intitulé pour cette proposition de loi afin de l'étendre également au dépistage visuel des enfants en milieu scolaire.

En effet, le groupe socialiste et apparentés proposera, dans un prochain amendement, d'étendre cette PPL à la prévention et au dépistage visuel à l'école maternelle et primaire.

Selon la DREES, en 2012, un quart des enfants de 3-4 n'avaient pas bénéficié d'un dépistage visuel. Il est donc urgent d'apporter une réponse à cette question majeure d'accès aux soins.